

## Rapport général de la CMF siégeant comme instance du Sommet

### 1. OUVERTURE DES TRAVAUX

La 12<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, siégeant comme organe du Sommet, s'est tenue à Bucarest le 5 décembre 1998, sous la présidence de S.E.M. Nguyen Manh Cam, Vice-premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam.

### 2. APPROBATION DES PROJETS D'ORDRE DU JOUR ET D'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Le Président de la Conférence propose que soit ajouté au point 4 du projet d'ordre du jour, à la suite de la communication de l'APF, les communications des États observateurs. L'ordre du jour tel que modifié et l'ordonnancement des travaux sont adoptés.

### 3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Président de la Conférence invite M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de la Francophonie à présenter son rapport sur les activités politiques qu'il a conduites depuis le Sommet de Hanoï et sur l'état de la coopération multilatérale.

#### 3.1. Action politique

Le Secrétaire général souligne qu'il a pu, depuis le Sommet de Hanoï, vérifier que la Francophonie nouvelle telle que les chefs d'État et de gouvernement la souhaitent correspond à une attente réelle.

Il a pu mesurer notamment l'importance d'une meilleure lisibilité de la Francophonie. C'est pourquoi il a suggéré que la désignation « Organisation internationale de la Francophonie » puisse être utilisée comme dénomination courante, à côté de l'appellation officielle « La Francophonie » figurant à la Charte, cette dénomination n'appelant aucun changement structurel. Il se dit persuadé que cette appellation, déjà utilisée par les Nations unies, exprime avec plus de clarté l'identité de la communauté francophone.

Soucieux de faire de l'Organisation un acteur à part entière de la vie internationale, le Secrétaire général l'a d'abord présentée à ses pairs le 20 mars, à l'occasion de la Journée mondiale de la Francophonie à laquelle il avait convié les représentants des grandes organisations internationales et régionales.

Au-delà des accords de coopération engagés, le Secrétaire général a signalé les principales réunions et conférences internationales auxquelles l'Organisation a été invitée à participer.

M. Boutros-Ghali rend compte ensuite des deux missions de bonne volonté et des six missions d'observation des élections qui ont été menées, dont certaines conjointement avec d'autres organisations. Il souligne le concours précieux apporté dans ce domaine par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Le Secrétaire général a œuvré pour que la Francophonie fasse entendre sa voix dans les grands débats qui intéressent l'ensemble de la communauté internationale touchant, notamment le problème du désarmement et celui de la démocratisation des relations internationales. En ce sens, la question essentielle du plurilinguisme a fait l'objet d'un premier symposium international (le plurilinguisme dans les organisations internationales), qui s'est tenu à Genève, les 5 et 6 novembre 1998.

Il souhaite que la Francophonie puisse poursuivre une concertation dans la perspective de la Conférence des Femmes francophones qui, cinq ans après la Conférence de Pékin, permettra de dégager un premier bilan. Les autorités luxembourgeoises sont disposées à accueillir cette conférence au début de l'an 2000.

Ayant démontré que la Francophonie politique et diplomatique est désormais en action. M. Boutros-Ghali exprime le vœu que la Conférence ministérielle de la Francophonie devienne une instance politique à part entière.

### **3.2. État de la coopération multilatérale**

Sur cet autre volet essentiel de l'activité dont la Charte lui a confié la responsabilité, M. Boutros-Ghali indique qu'il suit de très près les actions de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et celles des autres opérateurs. Il s'attache, notamment, à promouvoir l'esprit de synergie et de complémentarité inscrit dans le plan d'action de Hanoi.

S'agissant de l'Agence de la Francophonie, il félicite l'Administrateur général pour son initiative de réforme. Il signale trois projets majeurs auxquels l'Agence travaille activement :

- la mise en œuvre du plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales ;
- l'accord avec les Nations unies pour l'affectation d'experts associés de la Francophonie ;
- la mise en œuvre du Fonds de développement des inforoutes.

Le Secrétaire général attire l'attention de la Conférence sur l'importance de la mission de l'Agence universitaire de la Francophonie. En effet les interventions de coopération francophone en matière de formation et de recherche sont indispensables et appellent une concertation internationale, comme le rappelle le constat établi par la récente Conférence mondiale de l'Unesco sur l'enseignement supérieur.

L'Université Senghor d'Alexandrie, quant à elle, vient de lancer les activités du Centre René-Jean Dupuy, qui répondent à un véritable besoin de formation sur les problèmes économiques et politiques touchant au droit international en Afrique.

Le Secrétaire général salue le rôle de l'AIME, qui permet la mise en œuvre d'une coopération décentralisée. Son important programme d'informatisation de l'état civil est essentiel dans le cadre de l'appui à la démocratie locale.

Concernant TV5, qui constitue un atout considérable pour la promotion de la Francophonie, il a fait appel à la solidarité des bailleurs de fonds et des opérateurs pour traduire en actes la décision de la Francophonie pour le financement de TV5 Afrique.

Enfin, il annonce qu'il lancera dans les prochains jours une première évaluation qualitative et globale des opérateurs, à commencer par l'Agence universitaire de la Francophonie.

Le Secrétaire général informe la Conférence des travaux du Conseil de coopération, qui s'attache à la préparation des prochains grands rendez-vous que sont la Première Conférence des Ministres francophones de l'Économie et des Finances qui se déroulera à Monaco et le Sommet de Moncton dont le thème central sera la jeunesse.

### 3.3. Débat général

L'ensemble des délégués félicitent le Secrétaire général de la Francophonie pour la qualité de son rapport, l'efficacité de son action de renforcement et de visibilité de la dimension politique de la Francophonie et pour son encadrement dynamique de la coopération multilatérale. Ils expriment leur satisfaction de voir que les décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Hanoï aient eu des retombées tangibles.

S'agissant de l'appellation « Organisation internationale de la Francophonie », la plupart des délégations se déclarent favorables.

Tout en prenant bonne note des raisons sous-tendant la proposition d'utilisation de cette appellation, la délégation du Vietnam rappelle que la Francophonie doit garder son caractère de communauté. Concernant la procédure d'adoption, elle suggère que la proposition soit actée au rapport officiel de la Conférence ministérielle, accompagnée d'une synthèse des observations des délégations.

Le délégué du Burkina appuie l'intervention du Vietnam. Il aurait souhaité, cependant, que ce genre de changement fasse l'objet d'une décision politique, lors d'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Un consensus se dégage autour de cette nouvelle appellation. La plupart des délégations tiennent cependant à souligner que cette dénomination courante ne doit pas appeler de modifications dans la Charte et les structures de la Francophonie, ainsi que l'a précisé le Secrétaire général lui-même.

Plusieurs délégations tiennent à souligner les importantes avancées francophones que représentent les médiations exercées par le biais des missions de bonne volonté et d'observation des élections organisées sous l'égide du Secrétaire général de la Francophonie.

De nombreuses délégations pensent que la Francophonie ne pourra s'insérer dans le concert des nations de façon crédible que si elle fait l'effort de renforcer la solidarité et la coopération au sein même de son espace. Elles expriment ainsi le souhait que les États membres siégeant au sein d'autres organisations internationales et/ou régionales fassent un effort de cohésion à cet égard.

Plusieurs délégués sont intervenus à propos du projet de Convention intergouvernementale sur la culture en souhaitant qu'elle puisse être adoptée lors du Sommet de Moncton.

Des délégations se sont ensuite exprimées sur des points spécifiques.

Le délégué égyptien exprime le souhait qu'un accent particulier soit mis sur le développement d'un espace économique francophone afin de motiver les citoyens, et les jeunes en particulier, à utiliser la langue française. Il souhaite que la dimension multiculturelle de la Francophonie soit renforcée.

Le délégué du Laos invite le Secrétaire général à effectuer une visite dans son pays.

La Ministre du Canada, rappelant la faiblesse des ressources financières de la Francophonie, souscrit à l'importance accordée par le Secrétaire général à l'effort d'élargissement des synergies et des complémentarités avec les autres organisations internationales.

Le délégué du Cambodge témoigne de l'impact qu'a eu l'envoi d'une mission d'observation dans son pays lors des dernières élections législatives.

Le Ministre béninois propose que le Secrétaire général puisse représenter une sorte d'instance de recours, notamment dans les domaines de l'immigration et de la formation.

Le Ministre nigérien exprime l'intérêt de son pays pour que s'effectue un rapprochement avec le Nigeria, arguant en particulier que ce rapprochement favorisera la consolidation de l'État de droit dans ce pays et dans la sous-région.

Le Ministre québécois tient à souligner que toutes les actions conduites par les États et gouvernements relèvent directement ou indirectement du politique, et, qu'à cet égard, il y a corrélation entre les actions des États et celles du Secrétaire général.

Rappelant les principes sur lesquels la Belgique aborde la question des conflits dans la région des Grands Lacs, le délégué belge lance l'idée de l'organisation d'une conférence internationale sur cette crise. Il insiste particulièrement sur le fait qu'il revient aux Africains de rechercher eux-mêmes les solutions aux conflits qui surgissent sur leur continent.

Le Ministre du Burundi remercie le Secrétaire général pour l'ouverture prochaine d'un bureau régional à Bujumbura et exprime la satisfaction de son gouvernement concernant la relance de la coopération avec l'Agence de la Francophonie.

Soulignant qu'un processus de paix est engagé dans son pays, il témoigne du fait que l'évolution de la situation politique est satisfaisante, il propose à l'adoption de la Conférence un projet de résolution qui appuie la dynamique en cours en vue, notamment de la levée de l'embargo qui frappe son pays.

Le délégué haïtien souhaite un rééquilibrage des actions de la Francophonie envers les Caraïbes tout en reconnaissant que les efforts faits sur le continent africain se justifient.

Le délégué de Maurice exprime le souhait que les problématiques du sida et de l'alcoolisme soient portées au niveau des débats sur la jeunesse lors du Sommet de Moncton. Il informe la Conférence de la création d'un Institut francophone de l'entrepreneuriat dans son pays, sous l'égide de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Le Ministre français salue le passage d'une Francophonie défensive à une Francophonie conquérante. Il prône le développement d'une culture politique, s'appuyant notamment sur une plus grande complémentarité dans l'organisation et l'évaluation des missions de bonne volonté et d'observation des élections. Il souhaite, par ailleurs, que soit confié à la nouvelle Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie, le mandat d'organiser une conférence internationale francophone sur l'État de droit et la démocratie. Il se dit prêt à appuyer le projet de résolution présenté par le Burundi.

Soulignant le rôle important de la Francophonie dans la gestion des conflits, la déléguée du Vietnam propose que davantage d'efforts soient placés en amont de ceux-ci afin qu'une stratégie préventive soit développée.

Le délégué du Burkina Faso prend acte de l'accord intervenu sur le financement de TV5-Afrique en 1999 et souhaite être informé de la teneur de cet accord qui ne devrait pas se limiter à une solution provisoire. Il porte à l'attention de la conférence que son pays sera candidat pour accueillir le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage qui se tiendra en 2003.

La Ministre malgache souhaite que soient assouplies les modalités d'obtention des visas, en vue d'une meilleure circulation des experts entre les pays francophones.

Le délégué du Cameroun invite le Secrétaire général au renforcement des vecteurs de communication de la Francophonie, notamment de TV5 qui devrait en être un des instruments privilégiés. Il souhaite que la Francophonie envisage la création d'un label francophone dans le domaine des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie.

Le Ministre suisse propose que la Conférence soutienne la candidature de la ville de Sion pour la tenue des Jeux olympiques d'hiver de 2006 et soumet un projet de résolution, à cet effet.

Le Ministre malien recommande que la Francophonie soutienne le moratoire de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO) sur la circulation des armes légères.

Le Ministre sénégalais recommande la création d'un prix francophone pour des personnes physiques ou morales non politiques qui œuvrent dans le domaine des droits de l'Homme. Il exprime le vœu que la Conférence de Monaco propose des actions de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la paix.

En réponse aux questions soulevées au cours des débats, le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, apporte les éclaircissements suivants :

- a) Sur l'importance des médiations, il précise qu'il est en contact avec les autres organisations internationales qui œuvrent dans ce domaine pour éviter les chevauchements inutiles. Il informe régulièrement les organisations internationales ou autres médiateurs des missions de bonne volonté et d'observation des élections organisées sous son égide.
- b) Sur la situation dans la région des Grands Lacs, il explique qu'il se tient informé régulièrement de l'action des quatre missions relevant d'autres organisations qui y travaillent actuellement et n'intervient donc pas directement pour éviter la dispersion des efforts.
- c) Dans le domaine de la prévention des conflits, il fait remarquer à la Conférence que l'expérience semble démontrer que la communauté internationale n'est pas véritablement prête à intervenir dans cette direction, mais que cela n'empêche pas une certaine forme de diplomatie préventive.
- d) Sur les rapports avec le Nigeria, il se dit d'accord avec le délégué du Niger sur le fait qu'il faille renforcer les relations avec cet important État africain.
- e) Sur le Burundi, il indique qu'il est en faveur de l'adoption de la résolution présentée par le Ministre de ce pays. Il ajoute que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a déjà adopté une résolution similaire.
- f) Sur le rééquilibrage de la Francophonie dans les Caraïbes il examinera, en liaison avec les opérateurs, les formules de coopérations à privilégier.
- g) Il se dit favorable à l'adoption de la résolution concernant la tenue à Sion des Jeux olympiques d'hiver de 2006, présentée par le délégué de la Suisse.
- h) Il considère important la tenue d'un symposium international portant sur la démocratie et les droits de l'Homme et indique qu'il examinera la possibilité de tenir un tel symposium.
- i) S'agissant de la Convention intergouvernementale sur la culture, il demandera à l'Administrateur général de lui faire état de l'évolution du projet et exprime le souhait que le thème du Sommet de Moncton ne soit pas trop élargi.
- j) Concernant l'appellation "Organisation internationale de la Francophonie", le Secrétaire général précise que cette nouveauté ne touche en rien la Charte et que plusieurs organisations, notamment l'Organisation des Nations Unies, utilisent une appellation différente de celle inscrite dans les textes constitutifs, et, cela à des fins de lisibilité. Par ailleurs, le fait que le mot "Francophonie", ne soit pas protégé internationalement, pose problème et appelle une clarification de cette nature.

Il termine en soulignant que la Francophonie politique est encore jeune, mais bien vivante et qu'elle doit reposer sur une volonté politique forte qui soutient les actions de coopération.

#### **4. COMMUNICATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF) ET DES ETATS OBSERVATEURS**

##### **4.1. Communication de l'APF**

Le Sénateur Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, présente les activités de l'APF.

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française est devenue depuis sa dernière session ordinaire « l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ». Ce changement d'appellation traduit la volonté de l'organisation d'affirmer son rôle effectif de parlement consultatif de la Francophonie. Le rapport d'activités soumis à la Conférence, et qui retrace les actions les plus importantes de l'Assemblée depuis le Sommet de Hanoï, concrétise cette volonté de dialogue. Ce rapport présente les travaux des quatre

commissions dans les domaines qui sont au centre des problèmes du monde francophone : prévention des conflits, État de droit, démocratie parlementaire, revalorisation et modernisation de l'enseignement technique et professionnel, infortunes, conséquences de l'euro sur le franc CFA, ratification du traité sur l'interdiction des mines antipersonnel. Sur ce dernier point, il se réjouit que sa récente ratification par le Burkina Faso ait permis l'entrée en vigueur du traité.

L'Assemblée ne dispose, cependant, pas de moyens suffisants pour assurer la visibilité et l'efficacité de son action, particulièrement dans les domaines où elle intervient en partenariat avec d'autres organisations internationales mieux équipées.

Dans le cadre de la préparation du Sommet de Moncton, l'Assemblée a entrepris la rédaction d'un « Avis » qui sera remis aux chefs d'État et de gouvernement. Elle souhaite que lui soit accordée la possibilité de prendre la parole devant les chefs d'État et de gouvernement, et d'assister à la totalité des débats du Sommet.

#### **4.2. Communications des États observateurs**

##### *Communication du chef de délégation d'Albanie*

Le Ministre de l'Éducation et des Sciences d'Albanie, S.É. M. Ét'hem Ruka, réitère l'intention de son gouvernement de prendre une part active à l'édification de la Francophonie. Après avoir rappelé l'adoption par son pays d'une nouvelle constitution, votée par référendum populaire le 28 novembre dernier, il mentionne les activités de promotion de la langue française, les plus importantes conduites depuis le Sommet de Hanoi. Évoquant la situation dangereuse qui se développe depuis des années dans le Kosovo, il souhaite que la Francophonie apporte sa contribution à la résolution de cette crise.

##### *Communication du chef de délégation de la Macédoine*

L'Ambassadeur de la République de Macédoine à Bucarest, S.É.M. Blagoj Zasov, souligne que la Macédoine, qui a proclamé son indépendance en 1991, a obtenu le statut d'observateur à un moment important de son histoire. Son pays considère la Francophonie comme une alternative à la domination d'une langue internationale unique. Il souhaite instaurer une coopération plus étroite avec l'ensemble des pays francophones.

### **5. PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE DE MONACO**

M. Michel Lévêque, Ministre d'État de Monaco, présente l'état de préparation de la Conférence de Monaco.

La Principauté est heureuse d'accueillir, pour la première fois, une manifestation francophone qui constitue, de plus, le premier événement francophone d'envergure dans le domaine économique. Le thème retenu pour cette Conférence sera « Investissement et commerce dans l'espace francophone ». La préparation de la Conférence, sur le fond comme sur la forme, est bien avancée grâce aux efforts de l'Agence. Le premier document de réflexion présenté aujourd'hui est de bon augure. Il importe de valoriser la convergence qui existe entre le thème économique de la Conférence et celui de la jeunesse retenu pour le Sommet de Moncton.

Il apparaît important que les États confirment leur adhésion à ce projet en participant à l'élaboration d'une « Déclaration ». Le gouvernement de la Principauté de Monaco souhaite que les États désignent un correspondant de leur Ministère de l'Économie et des Finances pour un meilleur suivi des préparatifs. Il espère vivement que les ministres des Finances et de l'Économie des pays francophones participeront personnellement à cette Conférence.

## 6. PRÉPARATION DU SOMMET DE MONCTON

Trois interventions sont faites sur le thème du Sommet de Moncton :

1. Mme Diane Marleau, Ministre du Canada, présente l'état d'avancement de la préparation du Sommet. Elle indique que son intervention est centrée sur le volet politique. Il s'agit d'examiner comment le thème du Sommet, « la jeunesse », s'intègre aux thèmes traditionnels des discussions politiques. Elle rappelle que ce thème prolonge les réflexions de Lisbonne sur la jeunesse. À ce titre, il s'agit d'abord d'inventorier les maux qui affectent la jeunesse : guerres, violence, maladies, pauvreté. L'intégrité physique et mentale de la jeunesse est menacée et la Francophonie doit agir en concertation avec les autres organisations pour faire face à cette situation en établissant des mécanismes de consultation des jeunes, en œuvrant pour la prévention des conflits, en s'impliquant dans le processus de démocratisation. Trois idées sont proposées pour inspirer des actions en faveur de la jeunesse :

- assurer l'avenir de la jeunesse ;
- favoriser son insertion économique et sociale par la maîtrise de nouvelles technologies ;
- favoriser le partenariat dans le nouvel espace à bâtir.

2. M. Bernard Thériault, Ministre du Nouveau-Brunswick, indique que le Sommet est placé sous le signe d'une Francophonie ouverte, notamment à la participation des jeunes. Il rappelle que la session du CPF qui vient de se terminer a adopté un processus de préparation du Sommet qui prévoit les consultations des jeunes aux différentes étapes (Conféjes, 11-18 février 99 ; Genève, 20 mars 99 ; Forum jeunesse, mai 99). À cet égard, le comité ad hoc jeunesse créé par le CPF servira d'instance fédératrice.

Le thème de la jeunesse ayant déjà été pris en charge par d'autres organisations. M. Thériault relève des attitudes qui lui apparaissent fondamentales du point de vue francophone :

- assurer une concertation efficace et privilégier ;
- veiller à la complémentarité des organisations internationales ;
- impliquer les jeunes.

3. M. Fernand Landry, directeur du Sommet, donne, à l'aide d'une vidéo, des précisions sur l'organisation technique du Sommet et assure la Conférence que toutes les mesures sont prises pour que celui-ci se tienne dans les meilleures conditions.

## 7. FONDS MULTILATÉRAL UNIQUE : RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL

L'Administrateur général présente le budget du Fonds multilatéral unique pour l'exercice 1998, tel qu'adopté lors de la 11<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, en février 1998. Celui-ci est établi à 374 294 650 FF, après quelques modifications en cours d'exercice.

Il explique qu'au terme de onze mois d'exercice 1998, les pays contributeurs se sont acquittés de leurs engagements globalement à hauteur de 66,8% et ont versé 250 255 140 FF au Fonds multilatéral unique, sans tenir compte de l'apurement des arriérés pour les exercices antérieurs. Des variations importantes apparaissent entre les niveaux d'acquittement selon les opérateurs. À ce titre, l'Administrateur général appelle l'attention des délégations sur les difficultés rencontrées par les opérateurs lorsque le versement des contributions se fait tardivement.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

Le délégué du Bénin, rappelant que son pays a été choisi pour accueillir la quatrième Conférence mondiale sur les démocraties nouvelles ou renouvelées, exprime son souhait de voir son pays bénéficier de la contribution et de l'appui des pays et gouvernements membres, dans le cadre de l'organisation de cet événement.

Le Ministre du Togo donne sa lecture de la situation politique en Guinée-Bissau en insistant en particulier sur l'urgence d'apporter à la Force Ouest-Africaine d'Interposition (ÉCOMOG), le soutien logistique nécessaire pour qu'elle déploie ses forces dans ce pays afin d'y faciliter le retour à la stabilité politique. Il propose une résolution allant dans le sens de ce soutien.

La déléguée du Vietnam souhaite le meilleur succès à la délégation de Monaco dans l'organisation de la Conférence des Ministres de l'Économie et des Finances, et forme le vœu que celle-ci débouche sur des réalités tangibles.

## **9. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 12<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE**

Le Président invite le rapporteur à présenter la synthèse des travaux de la Conférence.

À l'issue de cette présentation, la Conférence adopte formellement le rapport général de la session. Le service des conférences est invité à procéder à sa mise en forme définitive.

## **10. CLÔTURE DES TRAVAUX : CÉRÉMONIE DE PASSATION DES POUVOIRS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE**

Après avoir remercié les délégués ainsi que le Service des Conférences pour le travail accompli, le Président déclare clos les travaux de la 12<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Avant de céder la présidence à M<sup>me</sup> Diane Marleau, Ministre du Canada, le Ministre Nguyen Manh Cam remercie l'ensemble des délégués pour le travail accompli et pour la confiance qu'ils lui ont accordée durant son mandat de président de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Mme Marleau rend hommage au Président et espère poursuivre la tâche qui vient de lui être confiée avec la même efficacité que lui. Elle annonce les prochains grands rendez-vous de la Francophonie, en particulier le Sommet de Moncton et les prochains Jeux de la Francophonie, qui se tiendront à Hull et à Ottawa.